

Décision DG n° 2024-211 - Désignation d'une inspectrice de l'ANSM (JOURDAN Béatrice)

La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

VU le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livres III et IV (parties législative et réglementaire) ;

VU la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'ANSM ;

Décide

Article 1^{er} : Est désignée en qualité d'inspectrice de l'ANSM :

Madame Béatrice JOURDAN, Titulaire d'un Master 2 Qualité Sciences du Médicament, Produit de Santé, Qualité des Aliments, des Eaux et Boissons.

Article 2 : Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait, le 17 mai 2024

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale de l'ANSM